Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 035-213500465-20260210-2026_005-DE

Département d'ILLE-ET-VILAINE
Commune de Les BRULAIS 35330

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 Février 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	12	12

Vote
A la majorité des suffrages exprimés
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Ille-et-Vilaine
Le : 16/02/2026
Et
Publication ou notification du : 16/02/2026

L'an deux mille vingt-six, le 10 février à 19 heures, les membres du Conseil municipal se sont réunis à la salle associative et citoyenne de la commune, sous la présidence de Monsieur Hugues RAFFEGEAU, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 6 février 2026. Un affichage a été fait sur la vitrine extérieure devant la mairie le même jour.

Présents : M RAFFEGEAU Hugues, Maire, M ALLAIN Jean-Charles, Mme FLAGEUL Marie-Emmanuelle, Mme GROUX Claudie, M FEVRIER Amaury, M LACORNE Alain, M LECLERC Olivier, M LORANT Jacky, Mme PHILIPPE Sylvie et M ROLLAND Yannick.

Absent non excusé : M ROUXEL Serge

Absents ayant donné procuration : Mme BRUNARD Chrystèle à Mme PHILIPPE Sylvie et M MARGUERITTE Georges Laetitia à M LACORNE Alain

Secrétaire de séance : Mme Sylvie PHILIPPE

N°2026/005 – *AFFAIRES SCOLAIRES* : PARTICIPATION AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DU RPI – ANNEE 2025-2026

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal les modalités de prise en charge des frais de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association avec l'Etat. Ce sujet fait suite à des échanges de mails avec la secrétaire du RPI en octobre 2025.

Le coût moyen départemental pour un élève du secteur public applicable à la **rentrée scolaire 2025** s'établit à **1 554,00€** en **maternelle** (1 523€ en 2024, 1 466€ en 2023, 1 402€ en 2022, 1 307€ en 2021 et 1 262€ en 2020) et **493,00€** en **élémentaire** (476€ en 2024, 424€ en 2023, 401€ en 2022, 384€ en 2021 et 386€ en 2020) (hors charges à caractère social que sont le temps de cantine et garderie). Ce coût moyen est fixé par la Préfecture et il sert de référence aux communes pour fixer leurs contributions obligatoires aux frais de fonctionnement des écoles privés.

Le nombre d'élèves sur l'ensemble du RPI est de 95 enfants au 1er septembre 2025 dont 16 domiciliés sur la commune (5 en maternelle – 11 en primaire). Il y a également 14 élèves domiciliés hors communes du RPI (10 en maternelle – 4 en primaire). En effet, chaque commune du RPI prend en charge un tiers des dépenses de fonctionnement pour les élèves domiciliés hors des communes en RPI.

Le coût total pour la commune de Les Brulais s'élève donc pour l'année scolaire **2025/2026 à 19 030,33€** (24 686,33€ en 2024/2025, 24 517,33€ en 2023/2024, 21 972,67€ pour 2022/2023, 21 212,67€ pour 2021/2022 et 25 388,00€ pour 2020/2021), versé à l'OGEC BRUSECOM à travers ses 3 sites et par trimestre.

Un tableau récapitulatif de participation des frais de fonctionnement pour l'année 2025-2026 est présenté aux membres de l'assemblée délibérante présents.

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 035-213500465-20260210-2026_005-DE

Il convient au conseil municipal de valider ou non cette participation aux charges de fonctionnement du RPI pour l'année 2025-2026 sur les trois sites de l'organisme de gestion la participation aux frais de fonctionnement pour un montant total de **19 030,33€.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de verser aux trois sites de l'organisme de gestion la participation aux frais de fonctionnement pour l'année scolaire 2025/2026 d'un montant total de **19 030,33€,** selon la répartition suivante,
  - OGEC BRUSECOM site Les Brulais : 1 554,00€ + 5 837,33€ (part des élèves domiciliés hors commune du RPI), soit 7 391,33€ soit 1 847,83€ par trimestre
  - OGEC BRUSECOM site Saint-Séglin : 7 695,00€ soit 1 923,75€ par trimestre
  - OGEC BRUSECOM site Comblessac : 3 944,00€ soit 986,00€ par trimestre

- **DIT** que cette participation sera versée en 4 fois par trimestre (25% en février, 25% en mai, 25% en août et 25% en novembre),
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif de la commune pour l'année 2026, au compte 6574 « Subventions de fonctionnements aux associations et autres personnes de droit privé »,
- **CHARGE** Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement un de ses adjoints, à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un de ses adjoints, à signer tous documents relatifs à ce sujet.

Pour extrait conforme,
En Mairie le 16 février 2026

Le Maire,
Hugues RAFFEGEAU

MAIRIE DE LES-BRULAIS (ILLE ET VILAINE)